COMMUNE DE

GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal a l'honneur d'inviter

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu <u>le mercredi 27 février 2019 à 19h30</u> au Centre Récréatif de Mozet

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

REGLEMENTS

(1) Modification du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal

POLICE

(2) Zone de Police - Création des CSIL-R - Protocole de collaboration

DESIGNATIONS

- (3) ALE Désignation de représentant supplémentaire du Conseil communal aux Assemblées générales
- (4) Asbl Contrat Rivière Haute-Meuse (CRHM) Désignation des représentants
- (5) Asbl GAL Désignation des représentants du Conseil communal
- (6) Asbl Namur-Europe-Wallonie (NEW) Désignation de 3 représentants
- (7) Comité particulier de négociation et supérieur de concertation Commune-Syndicats Désignation des membres
- (8) Union des Villes et Communes de Wallonie asbl Renouvellement de l'Assemblée générale
- (9) MAISON DU TOURISME CONDROZ-FAMENNE : Désignation de 3 représentants du Conseil Communal à l'Assemblée générale

URBANISME

(10) URBANISME MODIFICATION DE VOIRIE PERMIS URBANISATION rues du Puit et Les Fonds GESVES

PCDR/ODR

(11) ODRII: CONSTITUTION DE LA CLDR - ODR II - PCDR 2017-2027

PATRIMOINE

(12) DOSSIER « PHILIP REYNAERS » (FONDS DE GESVES) VICIGAL

PETITE ENFANCE

(13) ASBL LES ARSOUILLES - Reconduction de la convention - Année 2019

CULTURE

- (14) Asbl Vagabond'Art SOUTIEN A l'EVENEMENT « LA FETE DE MAI »
- (15) Festival de l'Eté Mosan à l'ancienne abbaye de Grandpré: demande de subvention

GAL

(16) GAL - Rapport d'activités 2018

TOURISME

(17) Asbl Syndicat d'initiative - Désignation de nouveaux représentants du Conseil Communal

CPAS

- (18) Asbl "S.P.A.F.-Services" Désadhésion
- (19) Comité de concertation Commune-CPAS Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur
- (20) CPAS Budgets 2019 Ordinaire et extraordinaire et dotation communale

À HUIS CLOS

PERSONNEL

(1) Admission à la pension (JMP).

ENSEIGNEMENT

- (2) Enseignement Ecole communale de l'Envol Demande de démission au 28/02/2019 d'une institutrice primaire (CC) à temps plein (24 p/s) dans le cadre d'un départ à la pension.
- (3) Enseignement Ecole communale de l'Envol Changement de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire (passage de 23 p/s à 26 p/s) à partir du 01/10/2018 (CC) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle en congé de maternité (AW) Ratification de la délibération du Collège communal du 01/10/2018.
- (4) Enseignement Ecole communale de l'Envol Désignation d'un maître de psychomotricité à titre temporaire à temps partiel (passage de 3 p/s à 5 p/s, SH) suite à l'augmentation du cadre maternel en date du 21/01/2019 Ratification de la décision du Collège communal du11/02/2019.
- (5) Enseignement Ecole communale de l'Envol Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (21 p/s) à partir du 04/02/2019 (PG) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle en congé de maladie (GB) Ratification de la délibération du Collège communal du 11/02/2019.
- (6) Enseignement Ecole communale de l'Envol Enseignement Désignation d'un maître en sciences de l'éducation à titre temporaire à temps plein (25 p/s) à partir du 12/02/2019 (AH) suite à l'octroi de périodes supplémentaires dans le cadre du projet pilote visant à renforcer la différenciation dans l'apprentissage de la lecture en M3, P1, P2. Ratification de la décision du Collège communal du 18/02/2019.
- (7) Enseignement Ecole communale de l'Envol- Changement de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire (passage de 15 p/s à 26 p/s) à partir du 21/01/2019 (CC) suite à l'augmentation de cadre en maternel à l'école de l'Envol Ratification de la délibération du Collège communal du 21/01/2019.

- (8) Enseignement Ecole de l'Envol- Prolongation de la désignation d'un maître de seconde langue- anglais à temps partiel (EB, 24 p/s) à partir du 07/01/2019 Ratification de la délibération du Collège communal du 14/01/2019.
- (9) Enseignement Ecoles communales Désignation d'une institutrice maternelle temporaire (15 p/s du 16/01/2019 au 18/01/2018 et 26 p/s à partir du 21/01/2019, AC) dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle en congé de maladie (CC) Ratification de la délibération du Collège communal du 21/01/2019.
- (10) Enseignement Ecoles communales de l'entité Désignation d'une institutrice maternelle temporaire (15 p/s) à partir du 21/01/2019 (CD) dans le cadre des remplacements suite à l'augmentation de cadre maternel à l'école de l'Envol au 21/01/2019 Ratification de la délibération du Collège communal du 21/01/2019.

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 18/02/2019

Par ordonnance:

Le Directeur général f.f.

Le Bourgmestre,

VAN AUDENRODE

M. EVRARD